

«Nom»

«rue_et_n»

«Localité»



DEMOKRATESCH
PARTEI

Nidderaanwen

Ernster, le 7 juillet 2021

Fraction:

10, rue Principale

L-6165 Ernster

Concerne : « Pétition » pour tenter à résoudre les problèmes de circulation dans la localité « Beiebiërg »

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

Mail :

nidderaanwen@dp.lu

Madame, Monsieur,

Prière de bien vouloir trouver en annexe une lettre adressée au collègue échevinal de la commune de Niederaanven, au Ministre François Bausch et à la direction des Ponts & Chaussées.

Si vous êtes d'accord avec le contenu de ladite lettre, nous vous demandons afin que chaque adulte de votre foyer signe ce document.

Nous, les conseillers du parti démocratique, cosignerons ensuite vos lettres et les enverrons aux 3 administrations.

À la suite des risques covid nous avons choisi ce chemin pour organiser cette action. Le 2 avril nous venons collecter vos « signatures » et à ce moment nous allons limiter notre contact à un instant très court.

Dans l'espoir de pouvoir vous soutenir dans les problèmes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour la fraction du parti démocratique,

Pour Conny van der Zande et Georges Schmit.



DEMOKRATESCH
PARTEI

Nidderaanwen

10, rue Principale
L-6165 Ernster

nidderaanwen.dp.lu

niederanven@dp.lu

Au Collège des Bourgmestre et Echevins
de la commune de Niederanven

18, rue d'Ernster

L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Monsieur le Ministre François Bausch

4, Place de l'Europe

L-1499 Luxembourg

Administration des Ponts et Chaussées - Direction

38, boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Ernster, le 8 avril 2021

Concerne : Problématique routière (Part 2 – Rameldange)

Mesdames, Messieurs,

Le parti démocratique s'adonne à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune de Niederanven en attirant votre attention entre autre sur les dangers et les abus de la circulation routière.

Veuillez trouver ci-joint un document concernant la situation actuelle à Rameldange. Il s'agit d'une lettre signée par *15 ménages*, respectivement *31 personnes majeures*, habitant les lotissements "am Beiebiert" et "rue Principale" et signalant de graves problèmes au niveau du **CR132** (désigné par erreur dans la lettre comme **CR126a**).

Cette lettre est complétée par des témoignages récents décrivant les dangers du passage piéton. À plusieurs reprises, une famille avec trois jeunes enfants se trouvait au milieu de la bande lorsque des véhicules ont croisé le passage piétons sans freiner. Si les parents n'avaient pas accompagné leurs enfants, de graves accidents se seraient produits. A chaque fois, il s'agissait de conducteurs arrivant du "Rëtsch" qui ne faisaient attention qu'au trafic venant de la gauche.

Nous nous posons donc la question si un système de feux de circulation pourrait peut-être présenter une solution à ce problème.

Les lettres portant les signatures originales sont transmises au collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Niederanven. Des copies de ces lettres sont envoyées au ministère des Transports et à l'Administration des Ponts & Chaussées.

Dans l'attente d'une réponse favorable nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

pour la fraction du parti démocratique (van der Zande / Schmit)

C. van der Zande

Au Collège du Bourgmestre et Echevins
de la commune de Niederanven
18, rue d'Ernster
L-6977 Oberanven

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics
Monsieur le Ministre François Bausch
4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

Administration des ponts et chaussées - Direction
38, boulevard de la Foire
L-1528 Luxembourg

Ernster, le 27 mars 2021

Concerne : Concerne : Problématique routière. (Part 2 – Rameldange)

Madame, Monsieur,

En raison de nombreuses plaintes que le DP a reçues de différents habitants de Rameldang "Beiebiert", nous désirons attirer votre attention sur les points mentionnés ci-dessous :

Le fait que la CR 126a soit encore balisée à 70 km/h au « Beiebiert » affecte la qualité de vie des habitants en termes de sécurité, de bruit et de particules. Notre première recommandation serait donc de réduire la vitesse à 50 km/h.

Étant donné qu'une vitesse de 90 km/h est autorisée jusqu'à l'entrée du "Beiebiert", il serait par conséquent approprié de déplacer le panneau de nom de localité ou de réduire la vitesse à 70 km/h 100 mètres avant l'entrée au village.

Cette modification désamorcerait le **point critique 1** (voir croquis). A cet endroit beaucoup d'automobilistes coupent des deux côtés régulièrement le virage et mettent ainsi tous les utilisateurs de route en danger par des manœuvres téméraires. Dans le passé des accidents ont déjà eu lieu ici.

Le **point critique 2** affecte le virage se trouvant près d'une sortie d'une rue parallèle utilisée par 6 ménages pour rejoindre la CR126A.

Le **point critique 3** concerne un passage pour piétons fréquenté par les résidents pour rejoindre les bois, l'arrêt de bus et la piste cyclable situés à



**DEMOKRATESCH
PARTEI**

Nidderaanwen

10, rue Principale

L-6165 Ernster

Internet:

nidderaanwen.dp.lu/

proximité. Il est souvent utilisé par e.a. des personnes âgées et des écoliers. Comme on nous l'a dit, des situations risquées et précaires provoquées par des automobilistes négligents s'y déroulent régulièrement, mettant des piétons en grand danger.

Le **point critique 4** concerne l'arrêt de bus en direction d'Ernster qui s'y trouve. Il est conçu de telle manière que de nombreux automobilistes profitent de l'arrêt de bus pour couper le virage à une vitesse excessive.

Par conséquent le DP conclue que la situation du trafic au "Beiebiert" doit être remaniée :

- Vitesse maximale : 50 km/h tout au long de la forêt jusqu'au terrain de football du FC US Hostert, ainsi qu'en direction d'Oberanven "an der Rëtsch".
- Adaptation de l'arrêt de bus Beiebiert.

Enfin, nous tenons à signaler que cette route traversant le « Beiebiert », est souvent utilisée par les automobilistes comme un chemin de traverse parallèle à la N11. Ceci est surtout le cas pendant les heures de pointe le matin et le soir.

Dans l'espoir que vous preniez au sérieux la préoccupation des résidents, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la fraction du parti démocratique :

Conny van der Zande

Georges Schmit

Beiebiert - Rameldange

Les habitants de la maison «*rue_et_n*»





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département des travaux publics

Référence :

265688 / 045176 RS - MC

Dossier suivi par :
Marc Cornelius
marc.cornelius@tp.etat.lu
247-83345

Parti Démocratique de Niederanven
10, rue Principale
L-6165 Ernster

Luxembourg, le **20 AVR. 2021**

Concerne : Problématique routière (Part 2 – Rameldange)

Madame, Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre lettre du 8 avril 2021, relative à l'objet cité en référence.

Je tiens à vous informer que mes services sont en train d'analyser les problématiques évoquées et je ne tarderai pas d'y revenir dès que je serai en possession des rapports afférents.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François Bausch
Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics